

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Adopté

N° AC10

AMENDEMENT

présenté par

M. Proença, rapporteur, Mme Bellamy, rapporteure et M. Sorre, rapporteur

ARTICLE 27 TER

À l'alinéa unique, substituer aux mots :

« de la concession initiale »

le mot :

« initial ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel